



LA BRÈVE VILLERSOISE

Journal de Villers Sous Saint Leu — N°10 OCTOBRE 2023

LES ASSOCIATIONS EN ACTION



LE MOT DU MAIRE



Chères Villersoisés,
Chers Villersois,

Les vacances sont terminées, même si le temps magnifiquement ensoleillé et chaud, voire très chaud, nous fait croire que nous y sommes encore.

Ce dérèglement climatique nous a impactés à Villers cette année à 2 reprises.

- Les restrictions sur l'eau potable décidées par Madame la Préfète en mars dernier de manière globale sans penser que dans le sud de l'Oise nous n'étions pas concernés.

- Restrictions qui nous obligent à réfléchir à nos consommations futures, à tout niveau (individuel, entreprises et collectivités...) et aux solutions possibles (récupérateurs d'eau pluviale, recyclage de l'eau d'assainissement, plantations adaptées au climat changeant...)

- Le passage d'une tempête inhabituelle le 18 juin qui a fait de nombreux dégâts chez les particuliers (15 foyers ont été touchés) mais aussi sur le domaine public, notamment des arbres arrachés, des branches... Situation qui fait prendre conscience à tout le monde qu'il est important d'entretenir régulièrement nos plantations.

Je terminerai en vous donnant 2 informations.

Tout d'abord, merci au Conseil Municipal Jeunes qui a permis l'installation de 5 poubelles et d'une borne de propreté canine disséminées sur la commune.

Ensuite, après plus d'un an d'étude, les travaux de la sente reliant le domaine du château au centre bourg et la création de 2 parkings (rue du général de Gaulle et place Moutier) vont démarrer en novembre prochain. Ce projet phare de notre programme, permettra dès l'été 2024 d'ouvrir le parc à tous les villersois.

Bonne lecture et à bientôt.

Villersoisement vôtre.

Le Maire,
Guy LAFORREST

Agenda



Vendredi 13 au dimanche 15 octobre

Fête du boudin (programme à venir)

Vendredi 1er décembre

Marché de Noël



Lundi 11 décembre à 18h00

Collecte des jouets à la mairie

Samedi 16 décembre

Tournée du Père-Noël
dans les rues du village



Respectons les animaux !

Des habitants ont été victimes de tir à la carabine sur leur animal de compagnie. Nous déplorons ces actes de violence gratuite sur des chats sans défense. Ces petites bêtes sont inoffensives et ne sont pas des cibles dans un stand de tir.

Nous rappelons que ces actes sont condamnables par le tribunal pour mauvais traitement sur un animal domestique.

Si vous êtes malheureusement témoin de ce genre d'agissement, n'hésitez pas à dénoncer les coupables auprès des services de l'ordre.



Fête nationale

Cette année encore « Pyrotech évènements » de Saint Leu d'Esserent nous a proposé un spectacle haut en couleur et en musique qui a fait l'unanimité auprès de toutes les personnes présentes, un feu d'artifice qui a émerveillé petits et grands.



Brocante

La brocante s'est déroulée le dimanche 27 août avec plus d'exposants que l'an passé. Une belle manifestation qui a reçu beaucoup de monde tout au long de la journée.

Merci au « Tennis de table » pour l'organisation.



Forum des associations

Le forum des associations a eu lieu le samedi 2 septembre après-midi. A cette occasion des démonstrations de certaines disciplines ont été faites aux des visiteurs pour convaincre les plus hésitants.



Rentrée scolaire

Tous nos jeunes villersois ont repris le chemin de l'école le 4 septembre dernier. Cette rentrée s'est faite sous le signe de la joie de retrouver ses camarades de classe ainsi que leur instituteur ou institutrice.



Nouveaux panneaux lumineux

Comme vous avez pu le constater les panneaux lumineux de la commune ont été changés par des panneaux plus modernes pour une meilleure visibilité.

Vous pouvez télécharger l'application «Cento Access» (avec un espace entre Cento et access) sur votre téléphonique mobile pour suivre les informations sur votre smartphone.



Thé dansant

Le Comité des fêtes a organisé un thé dansant le dimanche 24 septembre dernier.

Retour positif, pour une première, avec 50 participants qui ont pu profiter de cet après-midi en dansant ou simplement en buvant et grignotant des gourmandises entourés de leurs amis. Merci à l'orchestre Pascal Solal qui nous ont proposé un registre musical qui a plu à tout le monde. Un belle expérience à renouveler...



Élagage des arbres

Il est important de procéder à l'élagage des arbres pour des raisons de protection des biens et des personnes.

En effet, lorsqu'un arbre vieillissant ou penchant dangereusement à proximité d'un chemin fréquenté par le public, à proximité d'habitation ou d'une route, le propriétaire fait preuve du principe de précaution et abat les arbres ou coupe les branches trop menaçantes.

La même précaution est prise sur les arbres se trouvant à proximité de réseau électrique ou téléphonique, de manière à ce que leurs branches, même lors d'un coup de vent, n'arrachent pas les lignes.

Il existe différentes étapes d'élagage selon l'âge des arbres :

- **Élagage de direction** : Consiste à tailler ou rediriger des branches nuisant ou pouvant éventuellement nuire à votre maison ou aux fils aériens, sans compromettre la santé de l'arbre.
- **Élagage de formation** : S'effectue durant les premières années suivant la plantation de l'arbre ou du végétal pour lui donner une forme naturelle et établir sa structure charpentière.
- **Élagage de rajeunissement** : Consiste à rajeunir un arbre d'un certain âge ayant été négligé ou abandonné afin de stimuler à nouveau sa croissance.
- **Élagage d'assainissement ou d'entretien** : Périodique, elle sert à maintenir l'arbre en bonne santé, dans un bon état végétatif et à favoriser sa floraison et sa fructification par le bienfait du retrait des branches nuisibles, affaiblies, interférentes.

Il est possible d'élaguer durant toute l'année selon les essences d'arbres et restrictions ponctuelles. La période idéale demeure de la mi-avril à la mi-novembre.